

Objet:

TR: TEST : OPERATION MEDECINS LIBERAUX CORONAVIRUS - INFO MASQUES

De : csmf.org [mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org]

Envoyé : jeudi 19 mars 2020 07:11

À : CSMF Lorraine

Objet : TEST : OPERATION MEDECINS LIBERAUX CORONAVIRUS - INFO MASQUES

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Mars 2020



NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION, VOTRE MOBILISATION EST INDISPENSABLE.

L'opération « Médecins Libéraux Coronavirus » a pour objet d'écouter, d'aider et de valoriser les médecins libéraux mais aussi de les défendre face à l'inertie du réseau de la santé.

Pour ce faire, nous avons créé une page Facebook et un compte Twitter ouverts aux médecins mais aussi à l'ensemble des Français pour que ces derniers se rendent compte du travail et des risques que prennent les médecins.

Ces comptes sont à l'initiative de la CSMF mais ouverts à tous les médecins (bien évidemment).

Ces comptes seront illustrés de témoignages, d'articles, de communiqués, de vidéos, de tutos, de motion design.

Ils seront promus par les interventions des élus de la CSMF et dans l'ensemble des médias sociaux et des médias (radio, presse, télé).

Les informations techniques qui n'intéressent pas le grand public, comme la prise en charge des salariés et la gestion du cabinet, seront divulguées via le fichier de la CSMF.

Dr Jean-Paul Ortiz, Président de la CSMF

Dr Luc Duquesnel, Président des

Généralistes-CSMF

Dr Franck Devulder, Président des

Spécialistes-CSMF

Dr Stéphane Landais, Secrétaire général

de la CSMF

Descriptif de l'opération

1/ Supports :

- Page Facebook [Médecins Libéraux Coronavirus](#) (en cliquant sur ce lien vous accédez directement à la page Facebook). Cette page Facebook est un lieu d'échange entre les médecins mais également avec le grand public afin que chacun puisse témoigner sur son vécu durant cette crise inédite. C'est un lieu de solidarité, d'entraide et de partage pour aider les médecins à réussir leur combat contre cette épidémie. Nous vous invitons à aimer, suivre et partager auprès de vos amis cette page pour que l'information circule au mieux (annexe 1)
- Compte Twitter [Médecins Libéraux Coronavirus](#) (annexe 2), Médecins Libéraux Coronavirus (en cliquant sur ce lien vous accédez directement au compte) comme la page Facebook ce compte est un lieu de solidarité, d'entraide et de partage d'informations pour aider les médecins. Aussi nous vous invitons là encore à suivre ce compte et à inviter vos contacts à le suivre.
- Chaîne YouTube qui hébergera les vidéos réalisées par les médecins, ainsi que celles créées par Aliénor (motion design et tutos)
- Une adresse mail afin de recueillir les vidéos, témoignages, etc. contact@medecins-liberaux-coronavirus.org celle-ci arrive chez nous.

Ces comptes ne sont en aucun cas des comptes publicitaires.

2/ Contenus pour les médias sociaux

C'est vous qui pouvez nous communiquer les informations partagées sur les médias sociaux.

a. Vidéos

- Elles doivent nous être envoyées sur l'adresse contact@medecins-liberaux-coronavirus.org via Wetransfer.fr (tutos d'utilisation de Wetransfer depuis votre mobile, annexe 3, ou depuis votre ordinateur, annexe 4)
- Celles-ci ne doivent pas excéder 2 minutes. Mieux vaut faire plusieurs vidéos courtes, comme des épisodes, plutôt qu'une seule vidéo longue que personne ne regardera entièrement.
- En annexe 5 vous trouverez un modèle d'autorisation de publication à imprimer et à faire signer aux personnes que vous pourriez faire parler ou montrer sur vos vidéos (y compris vos collaborateurs). L'accord préalable et signé des personnes filmées est obligatoire. Une fois complétée merci de bien vouloir nous scanner cette autorisation, toujours à l'adresse contact@medecins-liberaux-coronavirus.org à vous de garder l'original. Nous vous rappelons que le droit à l'image des personnes présentes dans les vidéos est de la responsabilité de l'auteur de la vidéo.

b. Témoignages écrits

Si le témoignage est trop long pour être publié de façon lisible sur les médias sociaux nous serons peut-être amenés à le raccourcir.

Les témoignages écrits accompagnés d'une photo seront les bienvenus (toujours avec l'autorisation de publication renseignée) dans le cas contraire nous l'illustrerons.

Merci d'indiquer avec votre témoignage : votre spécialité ainsi que la ville dans laquelle vous exercez.

c. Articles

Si vous êtes en possession d'un article, arrêté, décret concernant votre région et que vous souhaitez que nous le postions sur les médias sociaux, merci de nous l'envoyer à l'adresse contact@medecins-liberaux-coronavirus.org.

3/ Descriptif des actions :

1. **Veille d'informations**
2. **Conseils aux médecins libéraux**
3. **Valoriser les médecins libéraux auprès de l'opinion publique**
4. **La défense vis-à-vis des politiques**

4/ Objectif final :

A la fin de la crise sanitaire, médecin libéral doit être le métier préféré des Français.

En conclusion

Nous comptons sur vous et votre contribution.

Ces 4 points feront l'objet d'un numéro spécial du Médecin de France (avril ou mai).

Toutes ces informations seront diffusées au fichier des médecins libéraux

ANNEXE 1



ANNEXE 2



ANNEXE 3



ANNEXE 4



ANNEXE 5



DGS-URGENT

Le 18/03/2020 15:45 Réf : 2020-INF-15 Objet : **DELIVRANCE DES MASQUES FFP2 ET CHIRURGICAUX AUX PROFESSIONNELS**

Un nouvel envoi de masques chirurgicaux et FFP2 aux officines vient d'être réalisé afin de répondre aux besoins a minima pour les 2 prochaines semaines. Ce message vise à vous informer du cadre de délivrance hebdomadaire aux professionnels fixé par la cellule nationale de crise. Des précisions sur son application vous seront données par l'assurance-maladie et l'Ordre national des pharmaciens.

1. Dans les zones d'exposition à risque arrêtées au niveau national (liste disponible sur le site de Santé Publique France et régulièrement mise à jour), le schéma de délivrance pour les professionnels est le suivant :

- Médecins, biologistes médicaux et IDE : 18 masques par semaine et par professionnel, chirurgicaux ou FFP2 dans le strict respect des indications et selon les disponibilités ;
- Pharmaciens : 18 masques chirurgicaux par semaine et par professionnel ;
- Sages-femmes : 6 masques chirurgicaux par semaine pour prendre en charge les femmes confirmées COVID-19 ;
- Masseurs-kinésithérapeutes : 6 masques par semaine et par professionnel, chirurgicaux ou aux normes FFP2 dans le strict respect des indications et selon les disponibilités, pour la réalisation des actes prioritaires et non reportables ;
- Chirurgiens-dentistes : une officine sera désignée dans chaque département pour délivrer les masques pour ces professionnels, leur permettant d'assurer les soins les plus urgents ;
- Services d'aide et de soins à domicile : 9 masques chirurgicaux par semaine et par professionnel exerçant au sein de la structure pour assurer les visites prioritaires ;
- Prestataires de service et distributeurs de matériel : 1 boîte de masques chirurgicaux par semaine et par entreprise pour assurer les visites prioritaires notamment lors d'interventions chez des patients sous chimiothérapie, nutrition parentérale.

Liste des zones d'exposition à risque accessible via le lien suivant : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>.

2. Sur les autres zones du territoire national, sont considérés comme prioritaires selon les mêmes règles de distribution : les médecins (généralistes ou autres spécialités particulièrement exposées), les infirmiers et les pharmaciens.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire.

Pour ne plus recevoir nos informations, merci d'envoyer un mail à : csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org

Powered by HYGIEE - DIMS.

La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.